



---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé

#### Dix-septième session

Genève, 24-26 juin (matin) 2024

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Programme de travail pour 2025, plan d'activités intersessions  
pour 2024-2025 et recommandations sur les éléments clés  
du programme de travail pour 2026**

## Projet de programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques pour 2025

### Note du secrétariat

#### Introduction

1. On trouvera ci-après le projet de programme de travail du sous-programme Coopération et intégration économiques (« le sous-programme ») pour 2025. Le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (« le Comité ») est invité à l'adopter et à le recommander au Comité exécutif pour approbation. Si par la suite des produits sont ajoutés, reportés ou supprimés, ces changements seront consignés dans le progiciel Umoja que le Secrétariat de l'ONU utilise pour planifier et suivre l'exécution du programme et en rendre compte.

2. Le projet de programme de travail découle de l'application d'une méthode de gestion axée sur les résultats, qui repose sur une approche globale dans laquelle on définit les relations logiques entre une hiérarchie de résultats (produits-résultats-objectifs-incidences), appelée la chaîne des résultats, les ressources (humaines et financières), que l'on appelle les intrants, et les facteurs externes (stratégiques, liés à la gouvernance, opérationnels, financiers) susceptibles de faire obstacle à la réalisation de l'objectif.

3. L'objectif, la stratégie, les résultats escomptés et les produits inscrits dans le projet de programme de travail correspondent à ceux qui figurent dans le projet de budget-programme de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour 2025 (A/79/6 (Sect. 20)). Les travaux du sous-programme sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD). Pour atteindre l'objectif du sous-programme, il faut poursuivre la collaboration intersectorielle avec d'autres sous-programmes concernant certains domaines d'interaction de la CEE pour lesquels il existe une convergence de multiples ODD, notamment s'agissant des thèmes de haut niveau retenus par la CEE à ses sessions. Ce type de collaboration permet de tirer le meilleur parti des synergies existantes dans le cadre du sous-programme, d'accroître l'efficacité des travaux effectués et de démultiplier les effets de l'action menée pour aider les pays à réaliser les ODD. Les produits définis pour le sous-programme relèvent des grandes catégories suivantes : a) facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts ; b) création et transfert de connaissances,



que ce soit sous la forme de projets de coopération technique, d'activités de formation, de séminaires, d'ateliers ou de publications ; c) autres activités de fond ; d) activités de communication.

4. Le détail des publications proposées figure à l'annexe I. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe II.

## I. Objectif

5. L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques menées en faveur de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé dans la région de la CEE.

## II. Stratégie

6. La Division de la coopération économique et du commerce est chargée d'exécuter ce sous-programme.

7. La stratégie du sous-programme repose sur l'exécution de trois grandes fonctions interdépendantes dans les deux domaines d'activité du sous-programme (politiques en matière d'innovation et de compétitivité et partenariats public-privé) : concertation internationale sur les politiques à mener ; travaux normatifs et analytiques ; renforcement des capacités et mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience.

8. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :

a) Aider les États membres à créer un environnement propice aux entreprises en élaborant de bonnes pratiques en vue d'orienter la réforme des politiques d'innovation visant à favoriser le développement durable, notamment en offrant, à la demande, des conseils fondés sur l'analyse des politiques, institutions et systèmes nationaux d'innovation et en organisant des ateliers et séminaires de renforcement des capacités aux niveaux national et sous-régional ;

b) Renforcer la capacité des États membres à créer des cadres réglementaires et des réserves de projets de partenariat public-privé de nature à combler le déficit de financement des infrastructures nécessaires à la réalisation des ODD, notamment par :

- i) La promotion de modalités innovantes de financement, de renforcement et de gestion des infrastructures essentielles ;
- ii) L'élaboration de lignes directrices et de normes internationales relatives à la conception de projets de partenariat public-privé et de cadres juridiques et réglementaires ;
- iii) L'utilisation, à la demande, d'une méthode permettant d'évaluer et de noter les projets de partenariat public-privé axés sur le développement durable ;
- iv) La coopération avec les plateformes multilatérales pour les infrastructures durables (y compris avec la plateforme SOURCE)<sup>1</sup> ;

c) Axer une partie des concertations, analyses, recommandations, normes et activités de renforcement des capacités sur les moyens de remédier aux problèmes économiques à l'aide de politiques d'innovation et de projets de partenariat public-privé visant à favoriser l'innovation et à renforcer les infrastructures de manière à rendre les économies plus résilientes et plus durables.

9. Le travail effectué aidera les États membres à progresser dans la réalisation des ODD n<sup>os</sup> 8, 9, 12 et 17 et contribuera à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et à intensifier les transformations numérique et verte à l'appui du développement durable.

<sup>1</sup> SOURCE est la plateforme multilatérale pour les infrastructures durables.

10. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- Amélioration, dans les États membres, des politiques et institutions ayant trait à l'innovation à l'appui du développement durable ;
  - Amélioration des modalités permettant aux États membres de concevoir et de gérer des partenariats public-privé qui favorisent le développement durable et donnent lieu à des projets plus durables.

### III. Résultats escomptés pour 2025

11. Les résultats escomptés pour 2025 comprennent les résultats 1 et 2, qui sont des versions actualisées des résultats des plans-programmes précédents, ainsi que le résultat 3, qui est nouveau.

#### **Résultat 1 : renforcement de la capacité des États membres à élaborer des projets d'infrastructure à l'appui des objectifs de développement durable et de l'économie circulaire**

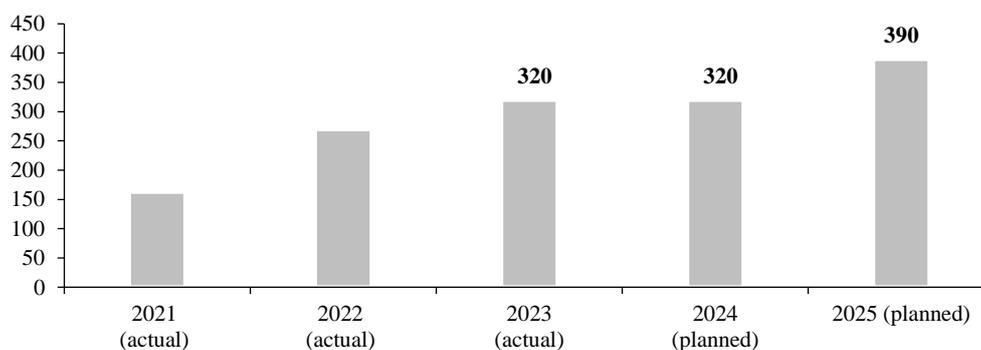
##### **Exécution du programme en 2023 et cible pour 2025**

12. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 320 décideurs des États membres utilisent les normes et lignes directrices de la CEE sur les partenariats public-privé à l'appui des objectifs de développement durable ; la cible fixée, à savoir 300 décideurs, a donc été atteinte.

13. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 1).

Figure 1

#### **Mesure des résultats : nombre de décideurs des États membres qui ont utilisé les normes et lignes directrices de la CEE sur les partenariats public-privé à l'appui des objectifs de développement durable pour proposer et élaborer des projets d'infrastructure contribuant à la réalisation des objectifs, à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles (résultat cumulé)**



#### **Résultat 2 : les États membres mettent en œuvre des politiques d'innovation porteuses de changement<sup>2</sup> et des bonnes pratiques à l'appui du développement durable**

##### **Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

14. Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer la collecte de données factuelles aux fins de l'élaboration des politiques et à renforcer la capacité des décideurs à promouvoir une innovation transformatrice, comme le montrent les

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Europe, Rapport du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé sur sa quinzième session (ECE/CECI/2022/2, par. 57 et 69 (décision 2022 – 5.2)).

États membres qui ont approuvé 10 autres bonnes pratiques relatives à l'élaboration de politiques d'innovation transformatrice, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

15. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2025, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 1).

Tableau 1  
Mesure des résultats

2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat effectif)	2024 (résultat escompté)	2025 (résultat escompté)
Les États membres ont approuvé des bonnes pratiques relatives à l'élaboration de politiques d'innovation axées sur la transition vers une économie circulaire, et ont souligné qu'ils avaient besoin de plus de connaissances sur ces politiques	Les États membres ont approuvé la création d'un réseau d'innovation transformatrice de la CEE, qui serait constitué d'organismes du secteur de l'innovation	Les États membres ont approuvé 10 autres bonnes pratiques relatives à l'élaboration de politiques d'innovation transformatrice	Au moins 3 États membres appliquent des politiques et des bonnes pratiques propres à stimuler une innovation transformatrice à l'appui du développement durable	Au moins 3 États membres supplémentaires appliquent des politiques et des bonnes pratiques propres à stimuler une innovation transformatrice à l'appui du développement durable

### Résultat 3 : davantage de projets d'infrastructure en PPP sont jugés conformes aux ODD

#### Projet de plan-programme pour 2025

16. L'augmentation des investissements dans les infrastructures publiques et la mobilisation des financements et de l'expertise du secteur privé peuvent contribuer à l'exécution du Programme 2030. Dans le cadre du sous-programme, on a mis au point un système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures, la méthode PIERS, qui permet d'évaluer les projets d'infrastructure reposant sur des PPP en fonction de leur contribution au développement durable. On forme par ailleurs les décideurs politiques et les praticiens à l'utilisation de cette méthode pour l'auto-évaluation des projets de PPP<sup>3</sup>. Ces auto-évaluations ont aidé les décideurs politiques à détecter et à combler les lacunes en matière de durabilité des projets de PPP. Les évaluations révèlent dans quelle mesure les projets proposés contribuent à améliorer l'accès et l'équité, la résilience face aux changements climatiques, la durabilité environnementale, l'efficacité économique, la reproductibilité et la mobilisation des parties prenantes. Les résultats fournissent des indications importantes sur les lacunes en matière de durabilité et permettent d'améliorer les propositions de projets. Les propositions de projets évaluées jusqu'à présent ont porté sur des infrastructures économiques et sociales (transports, énergies renouvelables et efficacité énergétique, eau et assainissement, santé, et éducation).

#### Enseignements tirés et changements prévus

17. L'enseignement tiré est le suivant : une auto-évaluation approfondie prend jusqu'à 40 heures aux groupes chargés des PPP, ce qui entraîne des retards dans la mise en œuvre du projet concerné. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on

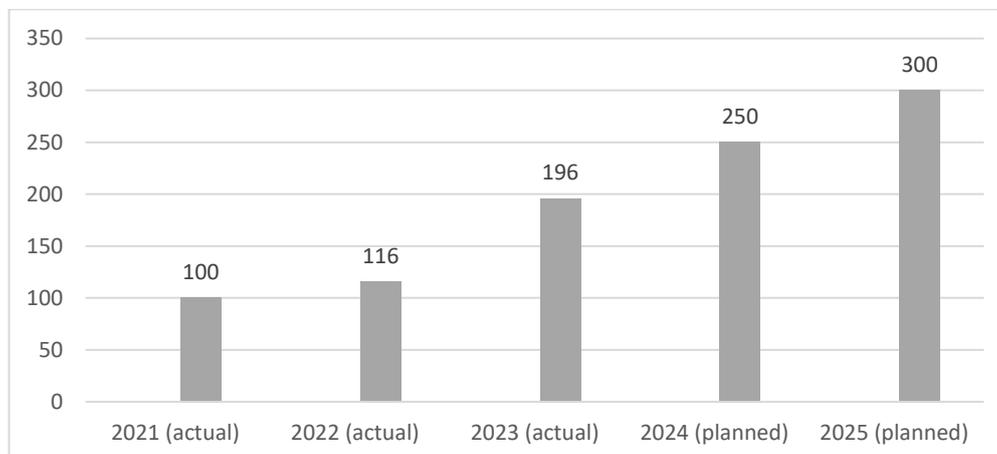
<sup>3</sup> Y compris dans les pays en développement enclavés d'Asie centrale, comme le prévoit le programme d'action de Vienne. Voir le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 (<https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n14/696/15/pdf/n1469615.pdf?token=Nd4VdADfVWTqMOiQvM&fe=true>).

offrira aux groupes chargés des PPP une assistance technique supplémentaire visant à réduire le temps d'évaluation de 75 % (voir la figure 2).

Figure 2

**Mesure des résultats : nombre de projets de PPP évalués à l'aide de la méthode PIERS (résultat cumulé)**

[Nombre de projets, résultat cumulé]



#### IV. Facteurs externes

16. Le sous-programme devrait permettre d'atteindre l'objectif si les conditions suivantes sont réunies : a) des experts des pouvoirs publics, du monde universitaire et du secteur privé participent et contribuent activement aux réunions de groupes d'experts et aux réseaux d'experts ; b) les gouvernements sont disposés à se concerter sur les politiques à mener et à agir pour donner suite aux recommandations et appliquer les normes ; c) les ressources extrabudgétaires affectées au renforcement des capacités, aux services consultatifs et aux projets de terrain sont suffisantes.

#### V. Produits retenus pour 2025

17. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste de tous les produits du sous-programme.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>	
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>18</b>
1. Documentation destinée au Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et à ses organes subsidiaires	18
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>19</b>
2. Réunions du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé et de ses organes subsidiaires	18
3. Réunions du Groupe de travail sur l'innovation et la technologie au service du développement durable du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.	1
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>	
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>0</b>
4. Projets sur les politiques d'innovation et de compétitivité	0
5. Projets sur les partenariats public-privé	0

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2025</i>
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>16</b>
6. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et activités de formation sur les politiques d'innovation et de compétitivité au service du développement durable	8
7. Ateliers de renforcement des capacités et de conseil, séminaires et activités de formation sur les partenariats public-privé	8
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>
8. Études sur l'innovation au service du développement durable	1
9. Études comparatives des politiques d'innovation et des partenariats public-privé	2
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> (nombre de pays)	<b>3</b>
10. Missions d'établissement des faits menées dans le cadre des études sur l'innovation au service du développement durable et évaluations des besoins des partenariats public-privé	3
<b>C. Activités de fond</b>	
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : services consultatifs fournis à 30 ministères, organismes publics et autres parties prenantes dans le cadre du Groupe de travail des partenariats public-privé et de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité.	
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de données contenant des études de cas sur les partenariats public-privé menées dans une quinzaine d'États membres.	
<b>D. Activités de communication</b>	
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse et activités de lancement des publications susmentionnées pour diffusion aux niveaux régional, sous-régional et national.	
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : page Web du sous-programme pour la région.	

## Annexe I

### Détail des publications et des supports promotionnels proposés pour 2025

#### A. Publications

N <sup>o</sup>	Titre	Mandat	Version papier ou électronique		Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s) et source de financement (budget ordinaire ou ressources extrabudgétaires)		Nombre d'exemplaires par langue
			Format						
1	Étude sur l'innovation au service du développement durable dans un pays en transition	Par. 9.5, 17.6 et 80 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale ; un mandat précis doit être confié par le CICPPP à sa dix-septième session	Version papier et électronique	A4	150	Anglais	Russe (budget ordinaire)	100 (anglais) et 100 (russe)	
2	Handbook on Selected Innovation Policy Issues (Manuel sur certains aspects des politiques d'innovation)	Par. 9.5 et 17.6 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale ; un mandat précis doit être confié par le CICPPP à sa dix-septième session	Version papier et électronique	A4	100	Anglais	Russe (budget ordinaire)	100 (anglais) et 100 (russe)	
3	Handbook on Selected Innovation Policy Issues (Manuel sur certains aspects des politiques d'innovation)	Par. 9.5, 17.6 et 80 de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale ; un mandat précis doit être confié par le CICPPP à sa dix-septième session	Version papier et électronique	A4	100	Anglais	Russe (budget ordinaire)	100 (anglais) et 100 (russe)	

#### B. Documents d'information et supports promotionnels – néant

## Annexe II

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

#### A. Textes des organes délibérants définissant les mandats de la CEE

##### 1. Résolutions de l'Assemblée générale

<a href="#">66/288</a>	L'avenir que nous voulons
<a href="#">67/10</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
<a href="#">67/290</a>	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
<a href="#">69/277</a>	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
<a href="#">69/283</a>	Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
<a href="#">69/313</a>	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
<a href="#">70/1</a>	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
<a href="#">71/16</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
<a href="#">71/256</a>	Nouveau Programme pour les villes
<a href="#">72/279</a>	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">73/10</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
<a href="#">73/195</a>	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
<a href="#">74/122</a>	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<a href="#">74/128</a>	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
<a href="#">74/144</a>	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
<a href="#">74/216</a>	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
<a href="#">74/231</a> et <a href="#">78/162</a>	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
<a href="#">77/181</a>	Participation des femmes au développement
<a href="#">74/271</a>	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

<a href="#">74/297</a>	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">75/8</a> et <a href="#">77/15</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM
<a href="#">75/9</a> et <a href="#">77/16</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
<a href="#">75/12</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
<a href="#">75/213</a> , <a href="#">76/202</a> et <a href="#">77/162</a>	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
<a href="#">75/216</a> et <a href="#">76/204</a>	Réduction des risques de catastrophe
<a href="#">75/221</a>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
<a href="#">75/233</a>	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
<a href="#">75/290 A</a>	Examen de l'application de la résolution 72/305 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social. Examen de l'application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale sur la structure et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de sa résolution 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
<a href="#">75/324</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
<a href="#">77/21</a>	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques
<a href="#">78/167</a>	Coopération Sud-Sud

## 2. Résolutions du Conseil économique et social

<a href="#">1998/46</a>	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
<a href="#">2013/1</a>	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
<a href="#">2023/4</a>	Science, technologie et innovation au service du développement
<a href="#">2023/11</a>	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

## 3. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE

- A (66) Approbation de la Déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la CEE
- A (70) Effets économiques et sociaux de l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine
- B (70) Les transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la Commission économique pour l'Europe
- D (70) Prolongation du mandat du Forum régional pour le développement durable

## **B. Textes des organes délibérants définissant les mandats du sous-programme**

### **1. Résolutions de l'Assemblée générale**

- [77/320](#) Incidence de l'évolution rapide de la technique sur la réalisation des objectifs et cibles de développement durable
- 76/213 Science, technologie et innovation au service du développement
- [76/224](#) Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
- [77/150](#) Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
- [77/155](#) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
-